

Fiche-conseil 108 – Règle de 72

Cette règle fort simple démontre le temps qu'il faut à une somme d'argent pour doubler, quadrupler, se multiplier par huit, etc. **en supposant aucune nouvelle contribution ou ajout d'argent.** Cette règle s'applique dans un environnement sans impôt (comme à l'intérieur d'un REER ou d'un CELI). Il s'agit simplement de diviser 72 par le taux de rendement (constant) pour déterminer le nombre d'années nécessaire à une somme d'argent pour doubler, quadrupler, etc.

RÈGLE DE 72 UN MONTANT DE 50 000 \$						
Aura une valeur de	<u>72</u> 12 %	<u>72</u> 10 %	<u>72</u> 8 %	<u>72</u> 6 %	<u>72</u> 4 %	<u>72</u> 2 %
100 000 \$	6,0 ans	7,2 ans	9 ans	12 ans	18 ans	36 ans
200 000 \$	12,0 ans	14,4 ans	18 ans	24 ans	36 ans	72 ans
400 000 \$	18,0 ans	21,6 ans	27 ans	36 ans	54 ans	108 ans